

**Projet d'accueil et de scolarisation  
pour les élèves de TPS  
6<sup>ème</sup> circonscription de Colombes 1**

L'élaboration de ces projets constitue un enjeu fort car c'est le début d'un parcours avec souvent :

- une première approche du milieu scolaire
- une première expérience éducative en collectivité
- une première séparation parent-enfant

Pour pouvoir entrer dans les apprentissages, l'enfant a besoin de trouver une sécurité affective et d'être reconnu personnellement. Il a donc besoin de modalités d'accueil spécifiques.

➤ **Commission le 3 mai 2016**

Une commission se réunit en mai afin de constituer une première liste d'enfants susceptibles d'être scolarisés en toute petite section à la rentrée suivante. Un partenariat engagé entre la mairie, les différents services associés à la petite enfance et l'éducation nationale permet de cibler des enfants éloignés de la culture scolaire.

➤ **Invitation des parents à un entretien d'admission à partir de mai**

Une lettre ou même un appel téléphonique est la première étape pour inviter les parents à un entretien d'admission. La directrice explique la nécessité que cette première rencontre se fasse en présence de l'enfant. Cette invitation se fait dès le mois de mai de l'année précédent la rentrée.

Lors de cet entretien, la directrice recueille les renseignements administratifs nécessaires à l'admission. Mais il s'agit surtout d'un premier temps d'échanges au cours duquel les parents sont invités à parler de leur enfant. La directrice apporte des réponses aux différentes questions qu'ils se posent et les rassurent sur des inquiétudes dont ils lui font part. Elle veille à expliciter les enjeux de cette année de scolarisation, de présenter l'organisation particulière de la rentrée et les différentes actions avant la rentrée.

*Annexe 1 : Document pour l'entretien*

➤ **Inscription administrative de l'enfant en mairie**

Les parents sont invités à procéder à une inscription administrative en mairie, munis d'un justificatif donné par la directrice de l'école lors de l'entretien.

➤ **Entretien avec le directeur et l'enseignante en présence de l'enfant**

Cet entretien permet l'élaboration du « *contrat de scolarisation* ». Pour chaque enfant, sa mise en place doit garantir un accueil individualisé. Ce contrat entre l'école et la famille spécifie l'aménagement d'une période d'adaptation au moment de la rentrée et par la suite les modalités variées et évolutives des journées de l'enfant en fonction de ses capacités à vivre sereinement les dimensions de la collectivité. Il est rappelé que les enfants viennent tous les jours et que la famille doit accepter cette contrainte d'assiduité.

Le contrat de scolarisation est engagé lors de cette rencontre avec les parents qui le signent. Il devra être renseigné pour chaque enfant.

*Annexe 2 : Contrat de scolarisation*

*Annexe 3 : Observation des élèves de TPS*

➤ **Un temps de découverte de la classe et de l'équipe en juin**

Chaque école de la circonscription propose un dispositif d'accueil spécifique afin d'associer étroitement les parents à la préparation de la rentrée. Ce dispositif se développe sous la forme d'actions différentes qui commencent en juin de l'année précédant la rentrée.

- Observer avec son enfant un temps de la journée en TPS ;
- Invitation à venir jouer dans la classe avec son enfant ;
- Invitation à visionner un film de temps significatifs dans une classe de TPS ;
- Temps de rencontre pour des échanges avec les parents.

➤ **Le livret d'accueil personnalisé**

Il s'agit de donner à chaque enfant un petit livret (4 pages maximum) qui sera apporté à la maison dans les maisons et servira de support aux familles pour parler de l'école avant la rentrée. Il est important que ce livret ait très peu d'écrits, les photos sont donc à privilégier (école, classe, enseignante, ATSEM, animateur éventuellement).

Cette action paraît intéressante pour faire entrer l'école dans les familles au travers d'échanges et ainsi construire une première représentation de l'école au sein de sa famille.

➤ **La rentrée**

L'enfant entre à l'école en fonction de la date envisagée dans son « *contrat de scolarisation* ». Ce premier temps de familiarisation avec la réalité quotidienne permet aux jeunes enfants et à leurs parents d'appréhender les changements qui constitueront cette première année de scolarisation. L'objectif est d'offrir les conditions qui permettront à chacun de s'approprier progressivement l'image de l'école à travers les lieux, les personnes, les activités, le fonctionnement. Les différents adultes présents aident les enfants en lui donnant des repères dans le temps et dans l'espace afin de faciliter la séparation avec leurs parents.

➤ **La réunion de rentrée**

Cette réunion permet une présentation du projet pédagogique et éducatif. Chaque école trouve un créneau horaire adapté pour conduire cette réunion de rentrée.

Un film peut contribuer de manière concrète à illustrer les situations de vie de classes vécues.

Un calendrier précis de ces différentes actions qui constituent le projet d'accueil et de scolarisation de l'enfant dans le dispositif TPS sera mentionné dans le contrat de scolarisation.